C·G·O·S
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
Améliorons Notre Vie

C.G.O.S TEMPS LIBRE

2015

LE LIVRET ANNUEL INFORMATIF DES RETRAITES HOSPITALIERS

VOTRE SOMMAIRE

Page 1 – Dénomination du livret
Page 2 – Calcul du Quotient Familial
Page 3 – Conditions d'octroi des prestations C.G.O.S.
Page 4 - Mise à jour de votre dossier C.G.O.S »
Page 5 - Tableaux synthétiques des droits et mise à jour du « Dossier CGOS »
Page 6 - Tableaux synthétiques des droits et mise à jour du « Dossier CGOS »
Page 7 – La « billetterie C.G.O.S »
Page 8 - Service «Avantages C.G.O.S »
Page 9 - Service « Avantages C.G.O.S »
Page 10 Renseignements « Conseil Juridique »
Page 11 et 12 – Prestations « Vacances » suite
Page 13 et 14 – Formulaire prestation « Vacances Adultes et Familles »
Page 15 et 16- Formulaire prestation « Vacances Camping Caravaning »
Page 17 - Autres interventions du C.G.O.S
Page 18 - Autres interventions du C.G.O.S (suite)
Page 19 - Autres interventions du C.G.O.S (suite)
Page 20 - La « Prestation Annuelle Retraité »
Page 21- 22 et 23 - Séjour « Séniors en Vacances »
Page 24 – Séjours en Balnéothérapie

A QUOI SERT LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Il sert à déterminer le montant de vos prestations avec conditions de ressources (par exemple : l'Allocation Annuelle Retraité)
C'est le rapport entre les ressources de votre foyer fiscal et sa composition, exprimée en nombre de parts.

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{ressources mensuelles}}{\text{nombre de parts}}$$

QUELLES RESSOURCES SONT PRISES EN COMPTE POUR SON CALCUL ?

Le C.G.O.S prend en compte :

- Le revenu fiscal de référence qui figure sur l'avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013 de votre foyer fiscal. Il est ensuite divisé par 12. Le C.G.O.S prend également en compte le revenu fiscal de référence de votre conjoint, concubin ou pacsé si vous vivez en couple.

- Les allocations familiales mensuelles sont automatiquement prises en compte pour vos enfants de moins de 20 ans à charge fiscale. Le montant mensuel retenu pour toute l'année 2015 est celui constaté au 31 décembre 2014.

Pour connaître vos ressources, il convient de faire l'addition suivante :

Revenu fiscal de référence mensuel _____ **€**
(ou revenu fiscal de référence annuel divisé par 12)

+

allocations familiales _____ **€**

total A = _____ **€**

COMMENT EST CALCULE LE NOMBRE DE PARTS ?

- 1,5 part pour l'agent retraité
- 2 parts pour l'agent ou le retraité élevant seul son ou ses enfants
- 1 part pour le conjoint et toute personne à charge fiscale

(les enfants non à charge fiscale ne comptent pas dans le nombre de parts)

total B = _____

Pour connaître votre quotient familial, il convient de faire la division suivante :

$$\frac{\text{total A} \quad _____ \text{ €}}{\text{total B} \quad _____ \text{ parts}} = \text{votre quotient familial}$$

Vous pouvez aussi calculer votre quotient familial sur le site internet www.cgos.info

QUI PEUT BENEFICIER DE L'ACTION SOCIALE DU C.G.O.S ?

- *tout agent bénéficiaire d'une pension de retraite CNRACL, liquidée dans un établissement adhérant au C.G.O.S, sera considéré comme retraité bénéficiaire (y compris ceux ayant repris une activité hors établissement adhérent ou ayant des revenus autres que leur pension de retraite)*

- *pour les contractuels : ils doivent être en activité dans un établissement adhérant au C.G.O.S au moment de la liquidation de leur retraite.*

Le statut de retraité s'acquiert définitivement.
Ainsi, en cas de reprise d'activité dans un établissement adhérent du C.G.O.S, tout retraité bénéficiera également des prestations et actions ouvertes aux retraités.

CONDITIONS D'OCTROI DES PRESTATIONS C.G.O.S AVEC CONDITIONS DE RESSOURCES (vacances adultes et enfants, sorties, études éducation formation, aide remboursable C.R.H…)

Conditions pour bénéficier des prestations C.G.O.S avec conditions de ressources :

- **vous êtes retraité(ée) selon les conditions énoncées ci-dessus**
- **vous êtes veuf(ve), vous percevez la pension de réversion de votre conjoint hospitalier décédé et vous êtes sans profession.**

Formulaire et justificatifs à fournir :

- **la copie de votre avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013.**
- **votre dernier bulletin de pension, sauf s'il a déjà été joint au cours de l'année à une autre demande.**

Attention :

Pour certaines prestations, et notamment si vous avez encore des enfants à charge (Etudes Education Formation, Centre de Loisirs, Voyage Scolaire), le montant sera modulé en fonction du nombre d'années de service dans un établissement adhérent et selon les pourcentages suivants :

Nombre d'années de service	**Versement des prestations**
inférieur à 6 ans	pas de prestation
de 6 à 10 ans	versement des prestations à 25 %
de 10 à 20 ans	versement des prestations à 50 %
de 20 à 30 ans	versement des prestations à 75 %
supérieur à 30 ans	versement à 100 %

Pour les prestations forfaitaires : mariage, naissance, adoption, Noël des enfants… les montants sont versés à 100 %.

Pour les prestations « vacances » : camping caravaning, vacances adultes et familles, vacances par le Catalogue Escale Vacances : les montants vous sont versés à 100 % selon des tranches de quotient familial.

MISE A JOUR DE VOTRE DOSSIER C.G.O.S. 2015

Depuis 2011 et pour mieux vous servir, le C.G.O.S dématérialise les dossiers C.G.O.S et automatise leur enregistrement par une lecture optique (scanner).

Comment devez-vous procéder ?

(voir explications ci-dessous et tableau synthétique)

1° Vous êtes agent hospitalier retraité avec des enfants à charge fiscale et vous avez reçu, à votre domicile, un dossier C.G.O.S 2015, accompagné d'une enveloppe à l'adresse de Marne la Vallée.

→ JUSTIFICATIFS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER C.G.O.S 2015 SI VOUS SOUHAITEZ BENEFICIER DES PRESTATIONS ET ACTIONS AVEC CONDITIONS DE RESSOURCES :

- **la photocopie de toutes les pages de votre avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013, daté et signé (même en cas de non-imposition).**
- **la photocopie de toutes les pages de l'avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013 de votre conjoint, concubin ou pacsé, daté et signé, s'il a son propre avis d'impôt (même en cas de non-imposition).**

→ JUSTIFICATIFS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER C.G.O.S 2015 SI VOUS DEMANDEZ LES PRESTATIONS ETUDES-EDUCATION-FORMATION :

- **un certificat de scolarité 2014-2015 pour votre enfant scolarisé à partir du lycée (de plus de 16 ans) ou pour votre enfant handicapé s'il est scolarisé en IME, IMP ou IMPRO, quel que soit son âge**
- **une facture d'internat ou une quittance de loyer de l'année 2014-2015 pour votre enfant scolarisé en lycée/enseignement général ou professionnel ou en études supérieures dans un établissement situé à plus de 30 kilomètres de votre domicile.**

→ Pour bénéficier de cette prestation, vous avez retourné votre dossier, ou vous devez retourner ce dossier, à l'aide de l'enveloppe jointe à Marne la Vallée et jusqu'au
30 avril 2015 – dernier délai.

2° Vous êtes agent hospitalier retraité, parti à l'âge légal de la retraite ou en invalidité, vous n'avez pas d'enfant à charge fiscale et vous ne sollicitez pas de prestation avec conditions de ressources (prestation vacances…)

→ vos droits sont ouverts automatiquement tous les ans sans que vous ayez à envoyer un dossier C.G.O.S.

3° Vous êtes agent hospitalier retraité, parti à l'âge légal de la retraite ou en invalidité, vous n'avez pas d'enfant à charge fiscale mais vous sollicitez une prestation avec conditions de ressources (prestation vacances…)

→ vous devez envoyer à la Délégation Régionale – 1 rue Pierre Mendès France – 21000 DIJON

- **la photocopie de toutes les pages de votre avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013, daté et signé (même en cas de non-imposition).**
- **la photocopie de toutes les pages de l'avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013 de votre conjoint, concubin ou pacsé, daté et signé, s'il a son propre avis d'impôt (même en cas de non-imposition).**

Pour vous aider à y voir plus clair, consultez ci-dessous les tableaux reprenant tous les cas de mise à jour de votre dossier.

JE SUIS AGENT HOSPITALIER RETRAITE ET J'AI DES ENFANTS A CHARGE

Je ne suis pas parti(e) à l'âge légal de la retraite

Je souhaite bénéficier des prestations avec conditions de ressources (Etudes Education Formation, vacances, séjours, sorties…)

Pour respecter la date du 30 avril, j'ai envoyé le dossier que j'ai reçu à mon domicile, à Marne la Vallée, à l'aide de l'enveloppe jointe et j'y ai joint

la photocopie de toutes les pages de mon avis d'impôt sur les revenus 2013 reçu en 2014 ainsi que celui de mon conjoint/concubin/pacsé s'il a son propre avis d'imposition

Si je souhaite la prestation « Etudes Education Formation » j'y ai joint les justificatifs page 4 et j'ai coché la case « oui »

Je ne souhaite pas bénéficier des prestations avec conditions de ressources

Je souhaite seulement que mon dossier soit mis à jour pour bénéficier de la Billetterie, du service Avantages, du Conseil Juridique…

Je dois constituer quand même le dossier C.G.O.S pour 2015 que j'ai reçu à mon domicile **et que j'envoie à Marne la Vallée à l'aide de l'enveloppe jointe.**

Je suis parti(e) à l'âge légal de la retraite ou mis(e) à la retraite pour invalidité

Je souhaite bénéficier des prestations avec conditions de ressources (Etudes Education Formation, vacances, séjours, sorties…)

Pour respecter la date du 30 avril, j'ai envoyé le dossier que j'ai reçu à mon domicile, à Marne la Vallée, à l'aide de l'enveloppe jointe et j'y ai joint

la photocopie de toutes les pages de mon avis d'impôt sur les revenus 2013, reçu en 2014 ainsi que celui de mon conjoint/concubin/pacsé s'il a son propre avis d'imposition

Si je souhaite la prestation « Etudes Education Formation » j'y ai joint les justificatifs page 4 et j'ai coché la case « oui »

Je ne souhaite pas bénéficier des prestations avec conditions de ressources

Je souhaite seulement que mon dossier soit mis à jour pour bénéficier de la Billetterie, du service Avantages, du Conseil Juridique

Je n'envoie aucun justificatif à la Délégation Régionale du C.G.O.S puisque mes droits sont ouverts automatiquement tous les ans.

De plus, la mise à jour de mon dossier 2014 me permet de bénéficier de l'action du C.G.O.S sans condition de ressources jusqu'au 31 octobre 2015

Vous pouvez vérifier la validité de vos droits sur www.cgos.info –rubrique agent *(cadre orange en haut et à droite de l'écran)*

JE SUIS AGENT HOSPITALIER RETRAITE ET JE N'AI PAS (OU PLUS) D' ENFANTS A CHARGE

Je ne suis pas parti(e) à l'âge légal de la retraite

Je souhaite bénéficier des prestations avec conditions de ressources (vacances, séjours, sorties…)

Je dois constituer le dossier C.G.O.S pour 2015 que j'ai reçu à mon domicile **et que j'envoie à Marne la Vallée à l'aide de l'enveloppe jointe.**

J'y joins la photocopie de toutes les pages de mon avis d'impôts2014 sur les revenus 2013, ainsi que celui de mon conjoint/concubin/pacsé s'il a son propre avis d'imposition

Je ne souhaite pas bénéficier des prestations avec conditions de ressources

Je souhaite seulement que mon dossier soit mis à jour pour bénéficier de la billetterie, du service Avantages, du Conseil Juridique…

Je dois constituer quand même le dossier C.G.O.S pour 2015 que j'ai reçu à mon domicile **et que j'envoie à Marne la Vallée à l'aide de l'enveloppe jointe.**

Je suis parti(e) à l'âge légal de la retraite ou mis(e) en retraite pour invalidité

Je souhaite bénéficier des prestations avec conditions de ressources (prestations vacances, séjours, sorties)

J'envoie la photocopie de toutes les pages de mon avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013, ainsi que celui de mon conjoint/concubin/pacsé s'il a son propre avis d'imposition en mentionnant mon n° CGOS à l'adresse ci-dessous :
Délégation Régionale C.G.O.S
1 rue Pierre Mendès France
21000 DIJON

Je ne souhaite pas bénéficier des prestations avec conditions de ressources

Je souhaite seulement que mon dossier soit mis à jour pour bénéficier de la Billetterie, du service Avantages, du Conseil Juridique…

Je n'envoie aucun justificatif à la Délégation Régionale du C.G.O.S puisque mes droits sont ouverts automatiquement tous les ans.
De plus, la mise à jour de mon dossier 2014 me permet de bénéficier de l'action du C.G.O.S sans condition de ressources jusqu'au 31 octobre 2015

Vous pouvez vérifier la validité de vos droits sur www.cgos.info –rubrique agent *(cadre orange en haut et à droite de l'écran)*

LA BILLETTERIE C.G.O.S

Le C.G.O.S vous propose des billets de spectacles, concerts, parcs d'attractions, musées… !

Qui peut en bénéficier ?

Vous êtes retraité(ée) ! Le C.G.O.S de Bourgogne – Franche-Comté vous propose une sélection d'offres qui bénéficient d'une forte participation.

Ces billets sont réservés exclusivement aux retraités et aux membres de votre famille (inscrits sur votre dossier C.G.O.S) pour l'offre avec participation régionale. Il est interdit de donner ou revendre les billets. Cette billetterie vous est proposée sans conditions de ressources. Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés (même en cas d'annulation de spectacle par le producteur). Votre dossier 2015 doit être mis à jour. Mais la mise à jour de votre dossier C.G.O.S 2014 vous permet de bénéficier de cette action jusqu'au 31 octobre 2015.

Combien de billets est-il possible de commander ?

A) BILLETTERIE REGIONALE AVEC PARTICIPATION

Le C.G.O.S. Bourgogne – Franche-Comté propose une sélection de spectacles, visites, parcs…. avec une forte participation. Aussi, le nombre de billets que vous pouvez commander pour chaque offre correspond à la composition familiale.

Exemple :

- *un agent retraité seul (célibataire, séparé, divorcé, veuf) n'ayant aucun agent à charge fiscale peut demander jusqu'à 2 billets.*
- *un agent retraité, seul ou marié, avec 2 enfants à charge fiscale de – de 21 ans, peut commander jusqu'à 4 billets.*

Attention : les enfants peuvent bénéficier de la billetterie jusqu'au 31 décembre de leur 20ème anniversaire, et doivent être à charge fiscale du retraité, ou non à charge fiscale quand ce dernier est séparé ou divorcé.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants handicapés.

B) OFFRE LIBRE LOISIRS

Elle est proposée en complément de la billetterie régionale. Elle vous permet de commander des billets sans limitation de nombre, ***à prix négociés*** (mais sans participation régionale du C.G.O.S)

Comment réserver ?

💻 sur le site www.cgos.info ou directement sur http://vosloisirs.cgos.info

✆ appelez le n° Indigo C.G.O.S 01.70.56.59.24 - du lundi au samedi de 8 H 30 à 18 H 30

✍ Commandez par écrit à l'aide du bon de commande que vous aurez téléchargé sur le site internet ou que vous nous aurez demandé.

Participation des agents aux frais de gestion :

- 0 € pour toute commande de billets électroniques (à éditer sur internet)
- 2 € pour les commandes contenant des billets « physiques »

Important : avant de réserver, pensez à consulter la date de validité des billets.

Comment recevoir vos billets ?

Ils sont envoyés à l'adresse de votre dossier C.G.O.S selon 3 modes d'expédition au choix :

- ⇨ en courrier simple au tarif en vigueur de la Poste sans frais pour l'agent.
- ⇨ en recommandé R1 moyennant un montant à votre charge
- ⇨ en billet électronique gratuit (quand cette possibilité est signalée par le petit pictogramme)

Comment suivre votre commande ?

💻 sur www.cgos.info ou directement sur http://vosloisirs.cgos.info - ✆ au n° indigo C.G.O.S 01.70.56.59.24

AVANTAGES CONSO AVEC LE C.G.O.S

DES REDUCTIONS, DES OFFRES SPECIALES, DES PROMOTIONS, TOUS LES AVANTAGES DU C.G.O.S. POUR VOUS !

3SUISSES.fr KIABI YVES ROCHER FRANCE

LA REDOUTE

Chèques REDUCTIONS

Achetez moins cher auprès de + de 30 enseignes !

Les chèques réductions vous permettent de bénéficier de remises dans des centaines d'enseignes, y compris sur les articles en solde et en promotion.

Télé 7 jours **Télé Star**
Télé Poche **Télérama**
Le Nouvel Observateur
Elle **Parents**
Santé Magazine
Marie Claire **Nous Deux**
Onze **Notre Temps** **Mode et Travaux** **Rustica**
+ de 170 offres d'abonnements

Abonnements MAGAZINES 170 offres

La presse à prix malin !

Des offres d'abonnements à prix préférentiels

Carte Cadeau
Remise 5 %

DECATHLON

Coffrets CADEAUX
Remise 12 %

Smartbox N°1 des coffrets cadeaux

WONDERBOX

Pour commander : **site internet** www.cgos.info **rubrique Avantages Conso/Offres E-Conso**

Location de SKI

Jusqu'à 50 % de remise sur vos locations de matériel de ski et snowboard !

Pour commander : **site internet** www.cgos.info **rubrique Avantages Conso/Offres E-Conso**

Ou par téléphone
au n° 03.20.12.11.03
du lundi au samedi de 8 H 30 à 19 H 00

SOUTIEN SCOLAIRE

10 % de remise et plus avec

- **Numéros de téléphone**
  - **Domicours : 0 800 256 256 (appel gratuit depuis un poste fixe)**
  - **Keepschool : 01 80 50 00 13**
  - **Complétude : 01 56 58 58 60**
- **Paiement par carte bancaire, chèque ou CESU**

Maxicheque.com : 5 % de remise valables sur de nombreux sites marchands Cdiscount, Cultura, KingJouet, Spartoo… Achat en ligne sur le site Avantages Conso, rubrique e-Conso

Les bons plans du neuf et occasions récentes !

Des remises sur de nombreuses marques de véhicule

Contactez le Club Auto C.G.O.S pour les voitures neuves : au n° indigo 01.47.76.74.54
du lundi au vendredi, de 9 H à 18 H

Contactez Occasions Références C.G.O.S : au n° indigo 02.98.96.84.84
du lundi au vendredi, de 9 H à 18 H

Pour consulter la revue : site internet www.cgos.info
rubrique Avantages Conso

Le C.G.O.S c'est aussi …….
une écoute et des conseils juridiques en matière de
logement,
consommation,
travail,
droit de la famille …..

Par téléphone au

N°Cristal 09 69 32 13 26

APPEL NON SURTAXE

du lundi au samedi de 8 h à 20 h

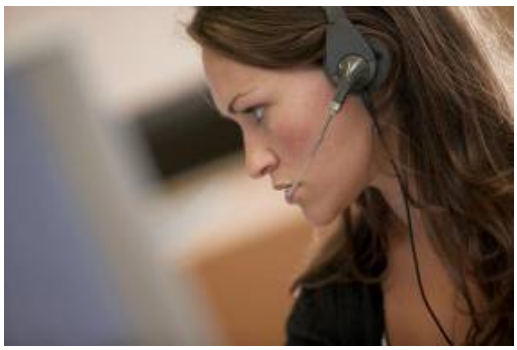

Par internet sur le www.cgos.info

Rubrique Vous et votre Famille
Prestataire : la SAIM (groupe Mutuelles du Mans – Assurance MMA)

→ Indiquez votre numéro C.G.O.S.

→Votre dossier 2015 doit être mis à jour. Toutefois, la mise à jour de votre dossier C.G.O.S 2014 vous permet de bénéficier de cette action jusqu'au 31 octobre 2015.

→Le coût du renseignement juridique est pris en charge par le C.G.O.S. Seule la communication téléphonique est à votre charge.

Même si l'hiver n'a pas été froid….. le besoin de soleil et de vacances se fait ressentir ?

La région Bourgogne – Franche-Comté vous accompagne dans vos projets de vacances et vous propose plusieurs formules

«Escale Vacances"

⇨ Vous choisissez un séjour ou une location dans les catalogues « Escale Vacances » y compris « Libre Evasion » sur le site internet www.cgos.info et vous vous inscrivez selon les modalités décrites.

La prestation vous est versée automatiquement sur votre compte, sans production de formulaire et sans envoi de facture, ***au minimum 4 mois après le retour de vacances.***

Les solutions Escale Vacances sous le signe du Coeur

Tous les ans, à compter de janvier, de nombreuses destinations du catalogue Escale Vacances vous sont proposées à des prix exceptionnels reconnaissables aux Coeurs : **Vert**, **Rouge**, **Jaune**.

Au moment de l'édition de cette brochure, ces séjours sont, pour l'année en cours, déjà presque tous retenus. Je ne peux que vous conseiller de consulter, à partir du mois de janvier et chaque année, sur internet, les séjours et les destinations prévues.

La prestation "Camping Caravaning"

⇨ Vous réservez un emplacement pour votre tente, caravane, camping-car ou vous louez par l'intermédiaire d'un camping agréé une tente, caravane, mobil-home

en France métropolitaine uniquement

et pour un minimum de 2 jours consécutifs (1 nuit)

La prestation vous est versée sur présentation du formulaire et de la copie de votre facture nominative et acquittée.

La prestation « Vacances Adultes et Familles»

⇨ Vous réservez une location agréée et labellisée de tous types (gîtes, chambres d'hôtes, loueurs de particulier à particulier référencés auprès de l'office du tourisme) ou vous réservez une chambre dans un hôtel ou une résidence hôtelière
en France métropolitaine uniquement
et pour un minimum de 3 jours consécutifs (2 nuits)

La prestation vous est versée sur présentation du formulaire
et de la copie de votre facture nominative et acquittée.

Conditions de versement des prestations « vacances » :

⇨la prestation est limitée à 70 % de la dépense totale.

⇨la prestation est versée avec conditions de ressources et selon votre quotient familial (voir calcul du quotient familial en page 2)

Montant de la prestation :

quotient familial inf. ou égal à 650	290 €
quotient familial de 650,01 à 830	190 €
quotient familial de 830,01 à 1 227	110 €
quotient familial sup. à 1 227	pas de prestation

Les prestations « Escale Vacances », « Adultes et Familles » et « Camping Caravaning » sont cumulables entre elles jusqu'à concurrence du forfait ci-dessus par année civile.

Pour en bénéficier, remplissez l'un des deux formulaires ci-après ou téléchargez-les sur le site www.cgos.info pour plus de lisibilité en le retournant,
accompagné de la copie de la facture nominative acquittée de votre séjour et de votre avis d'impôts sur les revenus 2013, reçu en 2014.

au C.G.O.S - Parc de l'Europe - 1 rue Pierre Mendès France – 21000 DIJON

Pour tous renseignements :
envoyer un mail par l'intermédiaire du site www.cgos.info
ou tél. 03.80.28.84.10 (de 10 H à 12 H et de 14 H à 16H)
en dehors de ces plages, un répondeur est à votre disposition
Laissez un message ! Un interlocuteur C.G.O.S vous rappellera dans les 48 H

C·G·O·S
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

Si vous en disposez, collez ici l'étiquette code barre

Code 3813

Formulaire 2015

DEMANDE DE PRESTATION
VACANCES ADULTES ET FAMILLE
Séjours et Locations en France
(Hors séjour réservé dans le Catalogue Escale Vacances

OBLIGATOIRE : Pour bénéficier de cette prestation, vous devez :

- **avoir transmis, au préalable, votre dossier C.G.O.S 2015 accompagné de votre avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 à l'aide de l'enveloppe reçue avec votre dossier C.G.O.S à :**
  C.G.O.S – Dossier annuel – TSA 54233 – 77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 02 .

- **adresser ce formulaire à la Délégation Régionale du C.G.O.S – Parc de l'Europe – 1 rue Pierre Mendès France 21000 DIJON**

Numéro C.G.O.S |_|_|_|_|_|_|_| |_| lettre

Nom - Prénom .....

Nom de jeune fille .....

à compléter si vous n'avez pas collé d'étiquette code-barres ci-dessus

Cette prestation forfaitaire, versée en fonction du quotient familial, vous est proposée pour vous aider à financer :

- des locations agréées de tous types labellisées (chambres d'hôtes, gîtes, locations avec une Agence de Voyages, loueurs de particulier à particulier référencés auprès de l'office de tourisme), des séjours en hôtels ou résidences hôtelières – ***hors réservation d'un séjour par le catalogue Escale Vacances***

en France Métropolitaine uniquement

Attention : un minimum de 3 jours consécutifs (2 nuitées) est demandé pour bénéficier de cette prestation.

Pour bénéficier de cette prestation, vous devez **OBLIGATOIREMENT**

- joindre une copie de la facture détaillée **et acquittée** du séjour, labellisée au nom de l'organisme (ex : papier à en-tête des Gîtes de France, Clé-Vacances, Gîtes ruraux...) sur laquelle doit figurer le numéro d'agrément au Registre du Commerce ou le n° SIRET de l'organisme.

- la facture doit être établie **au nom de l'agent demandeur.**

- Si la facture est établie à un autre nom, celui de l'agent hospitalier doit obligatoirement figurer parmi les participants.

- pour une location de particulier à particulier : joindre **en plus de la facture,** une attestation du loueur sur laquelle devra figurer **son numéro d'enregistrement à l'Office du Tourisme,** critère obligatoire pour bénéficier de la prestation.

- Signer votre dossier

Remplir le verso du formulaire ⇨

LIEU DE VOTRE SEJOUR : _____

COUT ACQUITTE : _____ **€**

DATES :

DU _____ **AU** _____

DATE LIMITE DE RECEPTION DE LA DEMANDE AU C.G.O.S : 4 mois après la fin du séjour

Attention :

Les séjours réservés dans les Catalogues Escale Vacances
y compris dans la partie Libre Evasion :

- font l'objet du versement d'une prestation « Escale Vacances» d'une façon automatique sur votre compte bancaire, **5 mois environ suivant le séjour.**
- **ne nécessitent pas l'envoi de ce formulaire ni d'une facture à la délégation régionale du C.G.O.S**

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Date et signature de l'agent : (obligatoire)

A ..... le .....

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus. Toute fausse déclaration engage ma responsabilité. J'ai bien noté que le C.G.O.S, responsable de traitement, met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion des demandes d'action et de prestations et que ces données renseignées dans ce formulaire peuvent également être utilisées pour m'informer et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Les informations demandées sont toutes nécessaires à la gestion de ma demande. En application des dispositions de la loi informatique et libertés du 06.01.1978, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données me concernant, qui s'exerce par demande écrite signée accompagnée d'une copie d'un titre d'identité et adressée par courrier postal auprès du correspondant informatique et libertés au siège social du C.G.O.S ou par courrier à cil@cgos.asso.fr.

DELEGATION REGIONALE DE DIJON – Parc de l'Europe – 1 rue Pierre Mendès France – 21000 DIJON

Maj 2015

CADRE RESERVE AU C.G.O.S

N° de la facture

Date de la facture

C·G·O·S
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

collez ici votre étiquette code barres

Formulaire 2015

DEMANDE DE PRESTATION
VACANCES ADULTES ET FAMILLE
Camping Caravaning en France
(Hors séjour réservé dans le Catalogue Escale Vacances

OBLIGATOIRE : Pour bénéficier de cette prestation, vous devez :

- avoir transmis, au préalable, votre dossier C.G.O.S 2015 accompagné de votre avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 à l'aide de l'enveloppe reçue avec votre dossier C.G.O.S à :
  C.G.O.S – Dossier annuel – TSA 54233 – 77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 02.

- adresser ce formulaire à la Délégation Régionale du C.G.O.S – Parc de l'Europe – 1 rue Pierre Mendès France 21000 DIJON

Numéro C.G.O.S |_|_|_|_|_|_|_| |_|_| lettre

Nom - Prénom.....

à compléter si vous n'avez pas collé d'étiquette code-barres ci-dessus

Cette prestation forfaitaire, versée en fonction du quotient familial, vous est proposée pour vous aider à financer :

- . des emplacements de tente, caravane, camping-car ou des locations de tente, caravane, mobil-home (à l'exclusion des locations de camping-car chez un loueur de véhicule, des locations de bateaux ou des locations d'emplacement à l'année)

en France métropolitaine uniquement.

Attention : un minimum de 2 jours consécutifs (1 nuitée) est demandé pour bénéficier de cette prestation.

Pour bénéficier de cette prestation, vous devez **OBLIGATOIREMENT**

- joindre une copie de la facture détaillée **et acquittée** du séjour, labellisée au nom de l'organisme (en-tête du Camping sur laquelle doit figurer le numéro d'agrément au Registre du Commerce ou le n° SIRET....) et établie **au nom de l'agent demandeur.**

- Si la facture est établie à un autre nom, celui de l'agent hospitalier doit obligatoirement figurer parmi les participants.

- Signer votre dossier

Remplir le verso du formulaire ⇨

LIEU DE VOTRE SEJOUR : _____

COUT ACQUITTE : _____ €

DATES :

DU _____ **AU** _____

DATE LIMITE DE RECEPTION DE LA DEMANDE AU C.G.O.S : 4 mois après la fin du séjour

Attention :

Les séjours réservés dans les Cataloques Escale Vacances
y compris dans la partie Libre Evasion :

- font l'objet du versement d'une prestation « Escale Vacances» d'une façon automatique sur votre compte bancaire, **5 mois environ suivant le séjour.**
- **ne nécessitent pas l'envoi de ce formulaire ni d'une facture à la délégation régionale du C.G.O.S**

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Date et signature de l'agent : (obligatoire)

A ..... le .....

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus. Toute fausse déclaration engage ma responsabilité. J'ai bien noté que le C.G.O.S, responsable de traitement, met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion des demandes d'action et de prestations et que ces données renseignées dans ce formulaire peuvent également être utilisées pour m'informer et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Les informations demandées sont toutes nécessaires à la gestion de ma demande. En application des dispositions de la loi informatique et libertés du 06.01.1978, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données me concernant, qui s'exerce par demande écrite signée accompagnée d'une copie d'un titre d'identité et adressée par courrier postal auprès du correspondant informatique et libertés au siège social du C.G.O.S ou par courrier à cil@cgos.asso.fr.

DELEGATION REGIONALE DE DIJON – Parc de l'Europe – 1 rue Pierre Mendès France – 21000 DIJON

AJ 2015

CADRE RESERVE AU C.G.O.S

N° de la facture

Date de la facture

Montant

Initiales

Le C.G.O.S, c'est également :

VOS LOISIRS ET VACANCES

➢ les Catalogues Escale Vacances : 2 catalogues par an pour un grand choix de destinations

➢ la prestation « Vacances Escale Vacances» : une destination choisie parmi toutes les destinations des 2 Catalogues Escale Vacances (voir explications page 11)

➢ la prestation « Coups de Coeur» : de nombreuses destinations du catalogue Escale Vacances vous sont proposées tous les ans à des prix exceptionnels (assurance annulation, assistance médicale incluse) reconnaissables au sigle du cœur.
Au moment de l'édition de cette brochure, ces séjours sont, pour l'année en cours, déjà presque tous retenus. Je ne peux que vous conseiller de consulter, à partir du mois de janvier et chaque année sur internet les séjours et les destinations prévues.

➢ la prestation « Vacances Adultes et Familles » (voir explications page 12)

➢ la prestation « Camping Caravaning» (voir explications page 11)

➢ les sorties et activités de loisirs (renseignements auprès de la Délégation Régionale)

- En 2015, un séjour « vacances séniors » à Ronce les Bains.

➢ la billetterie avec participation C.G.O.S ou à prix négociés (voir explications page 7)

VOTRE VIE QUOTIDIENNE

➢ la prestation « Mariage » : cette prestation est versée pour votre mariage ou remariage.

➢ les Cartes et Chèques-Réductions, Abonnements magazines : le C.G.O.S a négocié pour vous des offres à prix préférentiels (voir page 8 et 9)

➢ les Voitures Neuves de d'Occasion (voir page 8 et 9)

➢ le « Conseil Juridique » (voir page 10)

VOTRE PROTECTION

➢ la prestation « Décès » : cette prestation est versée lors du décès du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou de ses enfants à charge fiscale.

➢ « L'Aide Exceptionnelle Non Remboursable » : elle peut vous être versée en cas de difficultés financières graves (par exemple : dettes avec justificatifs à l'appui).

VOTRE RETRAITE

➢ la Prestation « Annuelle Retraités » : cette prestation vous est versée si vous disposez de revenus modestes (voir formulaire dans votre enveloppe) ou page 20.

➢ « L'aide remboursable de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers » : si vous êtes allocataire, vous pouvez bénéficier d'une aide allant jusqu'à 3 519 € à 0 % remboursable sur 30 mois maximum. Un avantage exclusif pour vous aider à financer vos projets (achat de biens de consommation, frais liés à votre résidence principale…)

POUR VOS ENFANTS (si vous êtes « jeune retraité(ée)):

➢ la prestation « Naissance/Adoption » : cette prestation est versée pour la naissance de votre enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant mineur.

➢ « l'aide à la démarche à l'adoption » : cette prestation est proposée pour participer aux frais que vous engagez en vue de l'adoption d'un enfant mineur.

➢ la prestation « Etudes/Education/Formation » : cette prestation est proposée pour participer aux dépenses familiales concernant la scolarité 2014/2015, la formation et les activités périscolaires des enfants à charge fiscale. Elle varie selon le cursus scolaire et le quotient familial et est versée en fonction du nombre d'années de service effectué.

➢ les « Centres de Loisirs avec ou sans hébergement » : cette prestation vacances enfants et adolescents vous est proposée pour participer aux frais occasionnés par les vacances de votre enfant en centre de loisirs, à la journée ou avec hébergement. Elle varie selon le quotient familial et est versée en fonction du nombre d'années de service effectué.

➢ les « Voyages scolaires » : cette prestation vacances enfants et adolescents vous est proposée pour participer aux frais occasionnés par les séjours de votre enfant organisés par l'école, quelle que soit la période. Elle varie selon le quotient familial et est versée en fonction du nombre d'années de service effectué.

➢ les « Centres de vacances, séjours linguistiques (y compris Libre Evasion) » : cette prestation vacances enfants et adolescents vous est proposée pour participer aux frais occasionnés par les vacances de votre enfant en centre de vacances ou en séjour linguistique, réservées uniquement dans le catalogue Escale Vacances Enfants et Adolescents, y compris Libre Evasion.

➢ la prestation nationale « Enfant handicapé » : cette prestation est versée pour votre enfant handicapé de moins de 20 ans.
Comme mentionné sur le site du C.G.O.S, en 2015, la demande de prestation doit être envoyée jusqu'au 30 septembre, dernier délai (cachet de la poste faisant foi) pour un versement en novembre 2015.

➢ l'aide complémentaire enfant « handicapé » : cette prestation vous est proposée pour participer aux dépenses occasionnées par la présence dans votre foyer d'un enfant handicapé de moins de 20 ans.
Attention : elle est à demander après la prestation nationale « Enfant handicapé ».

➢ le « Noël des enfants » : cette prestation est versée pour le Noël de votre enfant, né entre le 01.01.2002 et le 31.12.2014, sous forme de bon d'achat reçu à votre domicile.

Pour tous renseignements sur ces prestations :
Envoyez un mail par l'intermédiaire du site www.cgos.info
ou tél. 03.80.28.84.10 (de 10 H à 12 H et de 14 H à 16 H)

En dehors de ces plages, un répondeur est à votre disposition
Laissez un message ! Un interlocuteur C.G.O.S vous rappellera dans les 48 H

LA PRESTATION « ANNUELLE RETRAITES »

Cette prestation vous est versée si vous disposez de revenus modestes.

Conditions pour en bénéficier :

- **Si vous êtes retraité(ée)**
- **Si vous êtes veuf(ve), que vous percevez la pension de réversion de votre conjoint hospitalier décédé et que vous êtes sans profession.**
- **Si vous avez repris une activité professionnelle dans un établissement adhérant au C.G.O.S**

Formulaire et justificatif à fournir :

- **la copie de votre avis d'impôts 2014 sur les revenus 2013.**
- **votre dernier bulletin de pension, sauf s'il a déjà été joint au cours de l'année à une autre demande.**
- **le formulaire de prestation contenu dans cet envoi**

La date limite de réception de votre demande
au C.G.O.S Bourgogne – Franche-Comté
est fixée au 30 septembre 2015

Montant et périodicité de versement :

Cette prestation est versée une fois par an et sous conditions de ressources. Son montant est forfaitaire et varie selon votre quotient familial (voir calcul du quotient familial page 2)

QF inférieur à 280	**1 200 €**
QF de 280,01 à 350	**850 €**
QF de 350,01 à 400	**550 €**
QF de 400,01 à 500	**300 €**
QF sup. à 500	**pas de versement de prestation**

LES VILLAGES CLUBS DU SOLEIL
EN PARTENARIAT AVEC L'ANCV

VOUS PROPOSE UN SEJOUR

A RONCE LES BAINS (Charente Maritimes)

8 jours/7 nuits en pension complète

du dimanche 27 sept. au dimanche 4 octobre 2015

Tarifs exceptionnels :

204 € en chambre double, assurance non incluse (au lieu de 495 €)

- Pour les retraités non imposables au vu du montant indiqué sur la ligne "Impôt sur le revenu net avant corrections". Vous bénéficiez de l'aide financière de l'ANCV si le montant de cette ligne est inférieur ou égal à 61€.

389 € en chambre double, assurance non incluse (au lieu de 495 €)

- Pour les retraités imposables. (ligne impôt sur le revenu net avant corrections supérieur à 61 €)

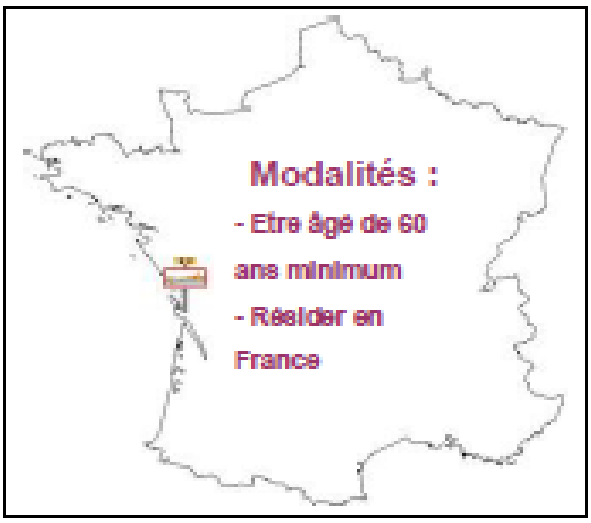

Le tarif comprend :
- la pension complète du dîner du 1er jour au déjeuner à emporter du 8ème jour (1/4 vin compris, café au déjeuner).
- l'hébergement base 2 personnes par chambre en prestation hôtelière (lits faits à l'arrivée, linge de toilette et produits d'accueil fournis). *Le linge peut être changé en cours de séjour.*
- les excursions et les visites mentionnées au programme
- un accompagnateur Villages Clubs du soleil)
- les animations et les activités sur le village

Le tarif ne comprend pas :
- La taxe de séjour : 0.50€/nuit/pers.
- Le supplément single (1pers./logement) : 11€/pers./nuit
- L'assurance annulation/rapatriement/interruption de séjour avec MONDIAL ASSISTANCE Groupes : 16 €

Le transport en autocars de grand tourisme est pris en charge par le C.G.O.S

Point de ramassage à définir à partir des grandes villes de la région Bourgogne Franche-Comté, en fonction des adresses des inscrits. Les participants devront rejoindre les lieux de départ par leurs propres moyens.

Bulletin de réservation disponible :

Par au 03 80 28 84 15

Par courrier a C.G.O.S 1 rue Pierre Mendès France 21000 Dijon

Sur le site http://voyloisirs.cgos.info

Par mail à joelle.thomas@cgos.asso.fr

SEJOUR SENIORS EN VACANCES ANCV 2015

Ronce-les Bains « Escapade en Charente »«

Date du séjour : Du 27 septembre au 04 octobre 2015
Base du groupe : 128 personnes en chambres double

Jour 1 : arrivée, dîner.

Jour 2 • Matin : apéritif de bienvenue. Déjeuner au village
• Après-midi : balade pédestre à la découverte de Ronce-les-Bains, tournoi de pétanque.• Soirée régionale, documentaire

Jour 3 : excursion à la journée avec repas au restaurant : la côte sauvage et la grande côte
St-Palais sur mer et la pêche au carrelet, Royan, Talmont sur Gironde : panorama sur l'estuaire de la Gironde. Découverte de cette charmante " ville close ", ses remparts, ses ruelles fleuries de roses trémières.
• Soirée café-théâtre

Jour 4 : • Matin : éveil musculaire sur la plage, initiation au Do in (automassage).
Déjeuner au village
• Après-midi : balade pédestre sur l'estran (en fonction de la marée), panorama sur le bassin ostréicole, le pont de la Seudre, le pont de l'île. Eclade de moule
• Soirée dansante

Jour 5 : • Matin : gym aquatique, tournoi de carte
Déjeuner au village
• Après-midi : l'île d'Oléron. Prolongement de la Saintonge, Oléron est la plus vaste des îles françaises (si l'on excepte la Corse), avec 30 km de long sur 6 km de large. Tour de l'Ile, château d'Oléron, ancienne place forte du XVIIe siècle, Saint Pierre d'Oléron, puis Boyardville et le phare de Chassiron.
• Soirée jeux

Jour 6 : • Matin : balade pédestre dans la forêt de la Coubre. Eveil musculaire
Déjeuner au village
• Après-midi : Marennes, découverte l'église la plus haute de Charente, du port de Cayenne. Puis Brouage et ses remparts, capitale au XVIe siècle du sel recueilli dans les marais salants voisins. Label « Grand site », symbole de reconnaissance nationale, attribué par le ministère de l'environnement.
• Buffet et soirée festifs

Jour 7 : • Matin : gym énergétique. Dégustation d'huître en option (Inscription en début de séjour).
• Après-midi : thé dansant, marché de pays.
• Soirée spectacles

Jour 8 : départ après le petit-déjeuner et panier repas.

OUVERTURE DES RESERVATIONS :

IMMEDIATE

Le Bulletin d'inscription vous sera envoyé sur simple demande :

- par ☎ au 03.80.28.84.15
- par courrier à C.G.O.S – 1 rue Pierre Mendès France – 21000 DIJON
- par mail à joelle.thomas@cgos.asso.fr

Il sera disponible également sur le site www.cgos.info si vous possédez internet.

Si vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter au 03.80.28.84.15

Vous pouvez également taper « village club du Soleil Ronce les Bains » si vous possédez internet pour découvrir le site.

http://www.renouveau-vacances.fr/nos-destinations/ete/sejour-a-la-mer/ronce-les-bains-village-vacances

Des séjours en Balnéothérapie pour décompresser !
A Contrex, Vittel, Vichy

De mai à décembre 2015 des séjours de 3 jours et 2 nuits, en demi-pension

Tarifs C.G.O.S :

CONTREXEVILLE

QF inf à 750	**110 €** au lieu de 297 €
QF de 750,01 à 1 227	**131 €** au lieu de 297 €
QF sup à 1 227	**153 €** au lieu de 297 €

VICHY

QF inf à 750	**173 €** au lieu de 623 €
QF de 750,01 à 1 227	**207 €** au lieu de 623 €
QF sup à 1 227	**242 €** au lieu de 623 €

VITTEL

QF inf à 750	**141 €** au lieu de 370 €
QF de 750,01 à 1 227	**169 €** au lieu de 370 €
QF sup à 1 227	**197 €** au lieu de 370 €

Ouverture des réservations le 4 mai 2015.
Envoi du bulletin d'inscription accompagné impérativement du règlement par chèque à la délégation régionale du C.G.O.S à DIJON.
Possibilité de régler votre séjour ultérieurement en chèques ANCV si votre demande est acceptée.

Il vous appartient ensuite de réserver auprès des prestataires vos dates de séjour.

Le Bulletin d'inscription vous sera envoyé sur simple demande :

- par ☎ au 03.80.28.84.15
- par courrier à C.G.O.S – 1 rue Pierre Mendès France – 21000 DIJON
- par mail à joelle.thomas@cgos.asso.fr

Il sera disponible également sur le site www.cgos.info si vous possédez internet.

Si vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter au 03.80.28.84.15